



**PROCÈS VERBAL**

**DE LA SEANCE 01/2025 DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 13 janvier 2025 à 20h40**

Convocation : 07 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le treize du mois de janvier, le Conseil Municipal s'est réuni à vingt heures quarante en salle du Conseil Municipal de Lasseube, sous la présidence de de Monsieur Laurent KELLER, Maire.

**Présents** : Laurent KELLER, Claude BERNIARD, Aline MOUSQUÈS, Jean-Christophe DOUS-BOURDET-PEES, Serge GUILHEM, Lysiane PALACIN, Michèle CAZADOUMECQ, Loïc LAGARDÈRE, Françoise LETAN, Jimmy MERCIER, Josiane JAEGER, Benjamin LACOURRÈGE.

**Absents ayant donné pouvoir** : Marion KELLER donne pouvoir à Claude BERNIARD, Patricia LANTERNIER donne pouvoir à Jimmy MERCIER, Nicolas CAPDEVIELLE donne pouvoir à Aline MOUSQUÈS.

**Secrétaire de séance** : Lysiane PALACIN

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance, dont l'ordre du jour est le suivant :

1. PV séance du 12/12/2024,
2. Commune : Compte rendu de la décision de virement de crédit n°2,
3. Assainissement : Compte rendu de la décision de virement de crédit n°1,
4. Commune : Ouverture des crédits d'investissement avant le vote du budget,
5. Gendarmerie : plan de financement,
6. Devis cuisine et équipements pour la salle polyvalente,
7. Questions diverses.

**I- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2024**

**VOTES : 15    POUR : 15    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

**II- Commune : Compte rendu de la décision de virement de crédit n°2**

Monsieur le Maire indique un dépassement de crédits en section d'investissement concernant l'opération 109 « Salle Paroissiale Étage » de 3 070,00 € de plus que ce qui était prévu au budget.

Il rappelle que suite à l'adoption de la nomenclature M57 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le Maire est autorisé à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Monsieur le Maire rend compte de la décision de virement de crédit n°2 établie comme telle :

**Décision de virement de crédit n°2 :**

<b>Section Investissement</b>			
<b>Articles dépense</b>	<b>Budget primitif</b>	<b>Virement de crédit</b>	<b>Solde</b>
2188 (21) - 109 : Autres immobilisations corporelles	0 €	3070,00 €	3070,00 €
2188 (21) - 44 : Autres immobilisations corporelles	3 690,60 €	-3070,00 €	620,60 €

Le Conseil Municipal prend acte.

**III- Assainissement : Décision de virement de crédit n°1**

Monsieur le Maire indique un dépassement de crédits en section d'investissement concernant des travaux de réhabilitation des réseaux pour le programme 2024-2026.

Monsieur le Maire rend compte de la décision de virement de crédit n°1 établie comme telle :

**Décision de virement de crédit n°1 :**

<b>Section Investissement</b>			
<b>Articles dépense</b>	<b>Budget primitif</b>	<b>Virement de crédit</b>	<b>Solde</b>
020 (020) : Dépenses imprévues	6 509,26 €	- 5 000 €	1 509,26 €
2031 (20) : Frais d'études	0,00 €	5 000 €	5 000,00 €

Le Conseil Municipal prend acte.

**IV- Commune : Ouverture des crédits d'investissement avant le vote du budget**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de permettre l'engagement, la liquidation et la mandatement de nouvelles dépenses avant le vote du budget primitif 2025, il convient de procéder à une ouverture de crédits de la section d'investissement.

Considérant que cette ouverture de crédits peut être égale au quart des crédits du budget investissement pour 2024 (sauf remboursement de la dette), Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir les crédits d'investissement comme suit :

<b>BP 2024 - CHAPITRES/OPERATIONS</b>	<b>TOTAL BP 2024 (dont RAR-VC-DM)</b>	<b>OUVERTURE DE CREDITS (art. L.1612-1 du CGCT)</b>
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	47 200,00 €	11 800,00 €
<b>101- Lampadaires village</b>	4 923,60 €	1 230,90 €
<b>107- Aménagement Aire de Jeux</b>	21 000,00 €	5 250,00 €
<b>108- Parking salle polyvalente</b>	60 000,00 €	15 000,00 €
<b>109- Salle paroissiale étage</b>	113 070,00 €	3 000,00 €
<b>44- Bâtiments communaux</b>	28 920,60 €	7 230,15 €
<b>49- Voirie communale</b>	186 200,00 €	46 550,00 €
<b>71- Salle polyvalente</b>	2 771 685,13 €	80 000,00 €
<b>94- Ecole</b>	15 564,00 €	3 891,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 248 563,33 €</b>	<b>173 952,05 €</b>



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** une ouverture de crédits à la section d'investissement de 173 952,05 €,

**APPROUVE** la ventilation des crédits exposée par Monsieur le Maire,

**INDIQUE** que ces crédits ouverts par anticipation seront repris au Budget Primitif 2025.

**VOTES : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

### **V- Gendarmerie : plan de financement**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Lasseube a priorisé sur le mandat 2020-2025 ses actions sur la transition écologique et énergétique. La rénovation du patrimoine de la commune s'inscrit dans ce programme.

À ce jour, la réhabilitation des logements de la gendarmerie est ciblée prioritairement. En effet, après sa fermeture en 2016, celle-ci a accueilli en 2023 la Brigade Mobile Territoriale des Gaves et des côteaux (B.T.M). Ce bâtiment, construit dans les années soixante-dix, disposant de cinq logements doit être rénové car ne répondant plus aux normes environnementales actuelles.

Il rappelle que depuis 1976, le bâtiment principal permet de loger cinq familles de gendarmes. Le bâtiment secondaire a servi de 1976 à 2016 et est de nouveau opérationnel depuis 2023.

En effet, bien que le 1er juillet 2016, la gendarmerie de Lasseube ait fermé, les gendarmes qui ont muté à Gan ont conservé leurs logements sur la commune. Et en 2023, grâce à la loi LOPMI (Loi d'Orientation et de Programmation du Ministère de l'Intérieur), le bâtiment secondaire, rénovée sur fonds propres de la commune, est de nouveau exploité grâce à la présence administrative de la Brigade Territoriale Mobile des Gaves et Côteaux qui s'y est installée.

Cet ensemble immobilier a donc une grande valeur pour la commune, car il permet de loger des familles de Gendarmes qui participent à la vie du village et du canton et de bénéficier de nouveau d'une présence sécuritaire accrue.

C'est pourquoi la municipalité a ciblé les logements de fonction des gendarmes comme étant prioritaire, dans l'amélioration de leur performance énergétique.

Les principes d'aménagements généraux suivants ont été retenus comme fondements du projet :

- l'isolation des murs,
- le remplacement des fenêtres,
- l'installation d'un système de chauffage plus performant,
- la rénovation de la toiture,
- la rénovation intérieure.

Les dépenses prévisionnels sont les suivantes :

<b>NATURE DES DÉPENSES</b>	<b>Montant des dépenses H.T</b>
<b>Travaux</b>	
Charpente, couverture, isolation des combles	95 000 €
Isolation thermique par l'extérieur	95 870 €
Menuiseries, gardes corps et balcon	26 554 €
Plomberie et Chauffage	30 000 €
Electricité - Ventilation	29 327 €
Plâtrerie - Peinture - Sols	55 358 €
Travaux supplémentaires	17 891 €
<b>Sous total travaux</b>	<b>350 000 €</b>
<b>Autres dépenses</b>	
Assurance dommage ouvrage	5 000 €
Diagnostic amiante	2 000 €
Ordonnancement - Pilotage - Coordination (OPC) - Etude thermique	20 000 €



Bureau de contrôle	3 000 €
<b>Sous total autres dépenses</b>	<b>30 000,00 €</b>
<b>TOTAL Opération H.T</b>	<b>380 000 €</b>
<b>TOTAL Opération T.T.C</b>	<b>456 000 €</b>

Au vu de ces dépenses, le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION		380 000 €	
DÉPENSES SUBVENTIONNABLES		350 000 €	
		MONTANT € HT	%
<b>SUBVENTIONS</b>			
Montant aides de l'Etat sollicitées (DETR, DSIL)		87 500 €	25%
Ministère des armées		87 500 €	25%
Fonds vert		105 000 €	30%
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>		<b>280 000 €</b>	<b>80%</b>
<b>AUTOFINANCEMENT</b>			
Porteur du projet		70 000 €	20%
<b>TOTAL DES DÉPENSES SUBVENTIONNABLES</b>		<b>350 000 €</b>	<b>100%</b>
AUTRES DÉPENSES		30 000 €	
		MONTANT € HT	%
Porteur du projet		26 250 €	87,50%
Ministère des armées		3 750 €	12,50%
<b>TOTAL DES AUTRES DÉPENSES</b>		<b>30 000 €</b>	<b>100%</b>
<b>TOTAL COÛT PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION</b>		<b>380 000 €</b>	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le plan de financement tel qu'il apparaît dans la présente délibération,

**AUTORISE** le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions sur les dépenses éligibles pour la rénovation des logements de la gendarmerie,

**PRÉCISE** que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres et par emprunt,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

**VOTES : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

#### **VI- Devis cuisine et équipements pour la salle polyvalente**

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal avoir reçu des devis pour l'aménagement de la cuisine de la salle polyvalente.

Il rappelle également qu'en vertu de la délibération n°2020/34 du 02 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué plusieurs de ses compétences au Maire, dont la prise de « décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 7 000 € HT ».



Monsieur le Maire présente l'offre reçue et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le devis présenté :

- ÉVI PRO : 15 490,90 € HT – 18 589,08 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le devis présenté par Monsieur le Maire, ci-annexé ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ;

**PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

**VOTES : 15    POUR : 15    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10**

Signature  
Monsieur le Maire

Signature  
Secrétaire de séance

